

**COMPTE RENDU**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU**

**17 MARS 2021**

**Affiché/publié le :** *17 mars 2021*

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 17 mars 2021, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du jeudi 11 mars 2021, s'est réuni à 19h45, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, en visio-conférence.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau

Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhalla
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**Secrétaire de séance : Christian LARDIERE**

Soit 25 délégués présents à l'ouverture de la séance et jusqu'à la fin de la séance.

### **1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DU 20 JANVIER ET DU 3 FÉVRIER 2021**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE les procès-verbaux de séance des Bureaux communautaires du 20 janvier et du 3 février 2021.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

### **2 - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANCE URBAINE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à l'Association France Urbaine pour l'année 2021 ;
2. AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 41 675,92€ ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

### **3 - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE (AMIF)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires d'Ile-de-France pour l'année 2021 ;
2. AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 28 934,89€ ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

#### **4 - CONVENTION DE PRÊT DE CONSOMMATION D'ACTION DE LA SA D'HLM LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président ou son représentant à conclure un prêt de consommation d'action, régi par les articles 1892 à 1904 du code civil, en lieu et place de l'acquisition d'une action de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer une convention de prêt de consommation d'action de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne avec le Département de l'Essonne ;
3. DIT que cette décision sera communiquée à la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

#### **5 - IGNY : REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA ZAE - BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan de la concertation publique concernant le projet la requalification des espaces publics de la ZAE d'Igny joint en annexe ;
2. DECIDE d'approuver les enseignements et les décisions issues de la concertation ;
3. DECIDE la poursuite du travail de concertation et co-construction du projet avec les associations, les propriétaires, les entreprises et les usagers de la zone via une à deux réunions de présentation du projet en phase PRO ainsi que des échanges resserrés pour l'organisation et le suivi de la phase chantier ;
4. DECIDE la publication du bilan de concertation.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **6 - PALAISEAU : REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES ZAE DES GLAISES ET EMILE BAUDOT - BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan de la concertation publique du 15 octobre au 30 novembre 2020 concernant le projet la requalification des espaces publics des ZAE des Glaises et Emile Baudot joint en annexe ;
2. DECIDE d'approuver les enseignements et les décisions issues de la concertation ;
3. DECIDE la poursuite du travail de concertation et co-construction du projet avec les associations, les propriétaires, les entreprises et usagers de la zone via une à deux réunions de présentation du projet en phase PRO et des échanges resserrés pour l'organisation et le suivi de la phase chantier ;
4. DECIDE la publication du bilan de concertation.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **7 - WISSOUS : AVENANT N°5 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU HAUT-DE-WISSOUS 2**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet d'avenant n°5 au traité de concession conclu avec le Groupe LIFE- Groupe IDEC ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout acte relatif à son exécution.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **8 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'ABONDEMENT DU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS"**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 à la convention initiale prolongeant le dispositif « Fonds résilience et Collectivités » jusqu'au 30 juin 2021 ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à ladite convention.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **9 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DOTATION DU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS"**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de dotation du « Fonds résilience Ile-de-France et collectivités » ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de dotation du « Fonds résilience Ile-de-France et collectivités » avec InitiActive Ile-de-France.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **10 - MASSY : CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES CONTENEURS ENTERRÉS SITUÉS À L'ANGLE RUE DU LANGUEDOC / RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention cadre, ci-annexée, entre la ville de Massy, le gestionnaire Nexity et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la mise en place, la gestion et l'entretien des conteneurs enterrés ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **11 - VILLEJUST : CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE CONTENEURS ENTERRÉS SITUÉS 23 RUE DES PAVILLONS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les conventions, ci-annexées, définissant les conditions techniques et financières d'installation et les conditions d'usage de conteneurs enterrés la commune de Villejust au 23 rue des pavillons ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

**12 - PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT, DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE CHEMIN DU TROU ROUGE À VAUHALLAN, PALAISEAU ET IGNY ET POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE DESTINÉE AUX CIRCULATIONS DOUCES LE LONG DE LA RD118 SUR L'A10 À VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : création d'un itinéraire cyclable chemin du Trou Rouge**

1. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Plan de relance lié à la crise sanitaire actuelle (DSIL) ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Ile de France au titre du Plan Vélo Régional ;
3. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental ;
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment les conventions de financement à signer avec l'Etat, la Région Ile de France et le Département de l'Essonne pour ce projet, ainsi que leurs avenants.

**ARTICLE 2 : création d'une passerelle destinée aux circulations douces le long de la RD118 sur l'A10 à Villebon-sur-Yvette**

1. ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2021-10 relative à la demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France et de l'Etat pour la création d'une passerelle destinée aux circulations douces au-dessus de l'A10 à Villebon-sur-Yvette ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Plan de relance liée à la crise sanitaire actuelle (DSIL) ;
3. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo Régional ;
4. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental ;
5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment les conventions de financement à signer avec l'Etat, la Région Ile de France et le Département de l'Essonne pour ce projet, ainsi que leurs avenants.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

**13 - NOZAY: MARCHÉ PUBLIC N°2000059 RELATIF AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE PIÉTONS / CYCLES ROUTE DE MARCOUSSIS ET RUE DU MOULIN**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public n°2000059 relatif aux travaux de création d'un itinéraire piétons/cycles route de Marcoussis et rue du Moulin à Nozay à l'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE pour un montant de 396 454,49€ HT ;
2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
3. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

**14 - CONVENTION CONFÉRANT MANDAT À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LE PAIEMENT DES AIDES À DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ D'ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PRIVÉ**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le président à signer la convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public avec l'Agence de l'Eau Seine - Normandie ;
2. DIT que l'instruction des dossiers de demande d'aide constitués par les particuliers et les entreprises sera exécutée par le service assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
3. DIT que le mandatement et le suivi financier de cette campagne d'aide seront assurés par les services assainissement et finances de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, dans la limite des crédits disponibles à date de l'instruction ;
4. AUTORISE le président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **15 - CONVENTION CADRE AUTORISANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PRIVÉ**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer la convention cadre ci-annexée, établie en vue d'intervenir chez les pétitionnaires concernés par des travaux d'assainissement, et fixant les modalités techniques, administratives et financières des travaux de mise en conformité des installations privatives d'assainissement ;
2. DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget ;
3. DIT que les usagers seront titrés pour remboursement du montant des travaux leur incombant, déduction faite des aides financières de l'AESN.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **16 - ARRÊTÉS ET CONVENTIONS DE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES NON DOMESTIQUES ET EAUX PLUVIALES EN PROVENANCE DE SITES COMMERCIAUX, ARTISANAUX ET INDUSTRIELS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les arrêtés et conventions de déversement aux réseaux d'eaux usées et pluviales des effluents à caractère commercial, artisanal ou industriel ;
2. AUTORISE le Président à signer les arrêtés de branchement aux réseaux des particuliers ;
3. DIT que l'exécution des dispositions techniques et financières des documents précités sera suivie par le service assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
4. DIT qu'en cas de manquement à l'application des dispositions fixées par arrêté et convention, l'établissement concerné sera passible des peines d'amende prévues par les textes.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

## **17 - VILLIERS-LE-BÂCLE : CONTRAT DE TERRITOIRE (CDT) - ANNULATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE CIRCULATION DOUCE - ROUTE DE GIF**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. INDIQUE que l'opération d'aménagement d'une circulation douce – route de Gif à Villiers-le-Bâcle subventionnée à hauteur de 70 113€ (77 903€ - 10% de malus) ne sera pas réalisée ;
2. DEMANDE que, conformément au règlement du contrat de partenariat (délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2017), le montant de subvention de cette opération vienne en cumul de l'enveloppe de 1 049 296€ dédiée à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

**18 - BURES-SUR-YVETTE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900043 RELATIF À LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA HACQUINIÈRE - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 2 au marché public n° 1900043 ci-annexé, relatif à l'introduction de prestations supplémentaires non prévues au marché initial ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

ADOPTÉE par 25 VOIX POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat.general@paris-saclay.com](mailto:secretariat.general@paris-saclay.com)

Fait à Orsay, le 24 mars 2021



Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

